

## Gouvernance urbaine au Maroc face au droit à la ville : le cas des métropoles mondialisées

Mohamed BEN ATTOU  
Université Ibn Zohr-Agadir  
Laboratoire ORMES  
[m\\_benattou@hotmail.com](mailto:m_benattou@hotmail.com)  
Tél. 212 0676003946

### Résumé de la conférence-débats

Le lancement aujourd'hui (2012) au Maroc d'un débat national sur la politique de la ville revient sur la difficulté de disposition d'un concept universel fonctionnel et non administratif de la ville. Malgré une batterie d'instruments stratégiques d'orientation, de planification et de programmation, il semble que nous éprouvons toujours des difficultés à inventer un concept reconnu pour la ville marocaine en dehors de celui de la Commune Urbaine. Bien qu'aujourd'hui, 65% des populations marocaines vivent dans des périmètres urbains et des ceintures périurbaines ; bien que 58% de ces populations se concentrent dans les villes métropolitaines ; il en demeure pas moins que 13% de ces populations habitent dans des tissus précaires. Trois millions parmi la population urbaine marocaine souffrent de la pauvreté.

Pour être dans un contexte du droit à la ville, il faut reconnaître d'abord qu'il existe une fracture sociale ; peut-être plusieurs. Ville normative à amorcer le dispositif d'exclusion instaurée par la police administrative en matière d'urbanisme ou Ville de fait à assainir, à adaptée non pas selon les concepteurs en urbanisme mais selon les compétences des habitants dans un contexte de participation, d'accompagnement et de procédure de bonne gouvernance?

Faut-il continuer à produire de la ville marocaine d'exclusion entre riches et pauvres d'un côté; entre riches et nouveaux riches d'un autre, via les rythmes d'investissements, le sur pouvoir des holdings de construction, la complaisance institutionnelle, la spéculation foncière, l'économie de la rente et la déperdition naturelle et environnementale en faisant l'urbanisme par l'habitat, par l'acteur et non pas par le projet urbain concerté, évalué et mis en processus ? Ou encore, s'orienter vers la ville inclusive à l'échelle humaine, plus une ville de citoyenneté que de subordination ? Ou bien, être entre les deux, en essayant d'inventer un concept et un modèle propre à la ville marocaine autre que celui de la commune urbaine ; alors que des propositions d'un modèle plus adapté ont largement été exprimées autour de la réappropriation culturelle ?

La fracture sociale est doublée d'une fracture territoriale relevant de l'aménagement du territoire. En effet, le monde rural fut largué et ses problèmes se sont répercutés sur la ville. C'est de deux mondes parallèles qu'il s'agit aujourd'hui. Lorsque la priorité se fait sentir dans la ville autour de l'emploi et du logement, celle du monde rural se font sentir sur le désenclavement et de l'accès à l'eau L'examen détaillé des résultats de l'enquête auprès des jeunes<sup>1</sup> montre qu'il s'agit d'une fracture sociale dérivant entre autres d'une crise d'identité

---

<sup>1</sup> Enquête réalisé par le HCP en mars-avril 2011 auprès de 5000 jeunes dont l'âge est situé entre 18 et 44 ans.60% des enquêtés sont des urbains.

aigue. Lorsque 74% des femmes déclarent l'égalité des chances en matière d'emploi alors que c'est l'élément le plus vulnérable au sein de la société en termes d'accès à l'activité et à la scolarisation ceci exprime bien une crise d'identité surtout que lorsqu'il s'agit de se prononcer sur les inégalités sociales et la détérioration de la solidarité familiale les proportions s'élèvent globalement (tout sexe confondus) et respectivement à 67% et 45%. L'identification à la classe moyenne est aussi un mythe plus qu'une réalité. En effet, si 46% des jeunes s'identifient comme appartenant aux classes modestes ; 37% parmi les jeunes s'identifient comme appartenant à la classe sociale moyenne alors qu'ils ne disposent d'aucun niveau d'étude et 57% n'ayant qu'un niveau d'étude moyen. La distorsion entre jeunes (35-44 ans) et moins jeunes (18-24 ans) est significative l'écart se situe à 18 points. Les jeunes sont divisés à propos des valeurs et pré requis pouvant les faire accéder au droit à la ville. Si près de 80% croient fermement que l'ambition et l'éducation payent, il est intéressant de savoir que sur les 5000 jeunes enquêtés 54% croient que pour s'assurer un droit à la ville, il faut appartenir à une famille aisée ou faire partie d'une formation politique, ethnique ou religieuse : 26% pour les moins jeunes et 16% pour les jeunes. La fracture sociale urbaine est liée aussi à l'action et à la participation dans la vie publique. En effet, moins de 20% de l'ensemble des jeunes enquêtés restent impliqués dans la vie publique (adhésion politique et syndicale, bénévolat) ; alors que 36 % participent aux élections d'une manière régulière pour 14% de façon irrégulière. La fracture sociale est liée aussi à la crédibilité institutionnelle : 38.1% en moyenne des jeunes n'accorde pas confiance dans la justice, le gouvernement, la presse, la société civile, le parlement, les collectivités locales et les partis politiques.

Cette situation est due aussi à l'inadaptation sociale des projets réalisés. Le décalage des politiques et projets urbains avec les évolutions socio-économiques font que les justifications sociales qui sous-tendent les dynamiques adaptatives restent négligées. Les convergences marquant le comportement des acteurs sont restées ainsi invisibles. D'où relativement l'échec matériel de ces politiques et projets et les glissements enregistrés vers l'exclusion et la fracture sociale à plusieurs niveaux et échelles. Le nouveau code de l'urbanisme et la politique de la ville peuvent-ils ouvrir, dans une ville métropolitaine comme Agadir, dans le sens d'une décentralisation réelle vers les municipalités, présence de mouvements urbains compétents, dynamiques et mobilisables et capitalisation d'expériences contribuant au renouvellement de la démocratie urbaine et à la réconciliation territoriale ? Pouvons-nous le faire si la ville marocaine à l'image d'Agadir reste instrumentée dans des luttes de pouvoir économique d'enrichissement mondialisé et de pression sécuritaire ; dans un mode de gouvernance à la verticale dénoncé mais encore pratiqué où le projet de régionalisation est inachevé encore en chantier ; dans un contexte de projets méga mais assez personnalisés où le dispositif sociétal est amorti et le dispositif politique est reconfiguré ; dans un contexte où l'ombre du printemps arabe pèse sur les consciences ou fait peur. Ceci suppose que l'on repense notre perception de la ville, nos stratégies de revendiquer la ville du droit dans l'efficacité et la pertinence et essayer de construire la ville du droit sur elle-même et non pas de courir après la ville du non droit et de l'injustice sociale aux rythmes de l'injustice foncière et de l'économie de la rente. Modèle de Régionalisation avancée ou celui de la Régionalisation élargie, quel choix ? Quelle territorialité et quelles places pour la métropolité ?

Le nouveau code de l'urbanisme et la politique de la ville peuvent-ils ouvrir dans le sens d'un redressement et /ou de réconciliation territoriale pour une égalité capable de déjouer l'exclusion. Ceci dans un environnement rendant possible la justice sociale régulée à la croissance économique au rôle de l'Etat et dans la solidarité intergénérationnelle pour éviter le drame d'une jeunesse urbaine en rupture.